



## L'avenir des ententes avec les athlètes au Canada par AthlètesCAN

Octobre 2015

Au mois d'octobre, AthlètesCAN, l'association des athlètes des équipes nationales du Canada, publiera *L'avenir des ententes avec les athlètes*, une évaluation à l'échelle du système de l'efficacité avec laquelle l'Entente de l'athlète reflète les besoins et les obligations des athlètes de haute performance et des organismes nationaux de sport (ONS). Avant sa publication officielle, le document a été présenté aux leaders des athlètes de plus d'une cinquantaine de sports, à l'occasion du Forum AthlètesCAN 2015 tenu le 26 septembre à Mississauga, en Ontario, le plus grand rassemblement, en dehors des compétitions, des représentants des athlètes qui participent aux Jeux olympiques, aux Jeux paralympiques et aux Championnats du monde.

**« Le but du projet est d'attirer l'attention sur les difficultés que les ententes d'athlètes modernes créent pour les athlètes et les ONS. »**

AthlètesCAN a depuis longtemps pris des initiatives qui visaient à mettre en relief les changements qui étaient nécessaires pour appuyer et protéger les droits des athlètes de haute performance du Canada. Les ententes, notamment, ont subi un changement radical depuis les années 1980 et aujourd'hui elles ne répondent

plus aux besoins des parties qui exécutent les deux facettes de l'entente contractuelle.

Après le dopage, la majeure partie des différends dans le milieu du sport du Canada, qui découlent de l'élaboration ou de l'application de l'Entente de l'athlète, ont trait à la sélection des équipes et à l'admissibilité à l'octroi des brevets. Ces « ententes d'athlètes », liant les athlètes et les ONS, adoptées systématiquement au Canada, régissent les relations quotidiennes et les obligations mutuelles entre les athlètes et leurs organismes de sport.

Les différends liés aux ententes d'athlètes, comme tout différend formel ou informel dans le milieu du sport du Canada, détournent l'attention des athlètes canadiens et nuisent à leur performance et, en fin de compte, à la réalisation des objectifs de la Politique canadienne du sport. Il faut minimiser ces différends afin d'optimiser les interactions entre les athlètes et leurs ONS et ainsi créer des relations de haute performance qui ajoutent de la valeur au système sportif en plus d'améliorer l'expérience des athlètes.

C'est pour ces raisons qu'en 2014, le Conseil d'administration d'AthlètesCAN a constitué un groupe de travail chargé d'évaluer l'état actuel des ententes d'athlètes dans le système sportif du Canada et, au besoin, de proposer de possibles interventions. Ce document, intitulé *L'avenir des ententes avec les athlètes au Canada*, offre un résumé de cette étude et de ses résultats.

« Le but du projet est d'attirer l'attention sur les difficultés que les ententes d'athlètes modernes créent pour les athlètes et les ONS, dit Josh Vander Vies, président d'AthlètesCAN. Le document vise à engager un dialogue national à propos de changements tangibles pour aider tant les ONS que les athlètes à mieux comprendre comment utiliser les ententes d'athlètes afin d'améliorer leur relation et, par conséquent, la performance sur le terrain et à l'extérieur du terrain. Après des recherches et des consultations exhaustives, nous avons formulé quatre recommandations à mettre en œuvre par les ONS et les athlètes dans le cadre d'une stratégie de gestion des risques, qui s'appliquent à la capacité et aux implications financières des appels, différends et éventuelles violations de contrat. »

La première partie du document examine comment les ententes d'athlètes ont changé à mesure que le sport canadien s'est transformé en un système de haute performance plus élaboré. Dans la



deuxième partie, quatre aspects particuliers des ententes d'athlètes sont abordés : les dispositions concernant les athlètes autofinancés, l'intégration de dispositions antidopage dans l'Entente de l'athlète, l'utilisation de clauses relatives aux médias sociaux et les exigences concernant la relocalisation. À partir de ces points de préoccupation particuliers, l'argumentaire fait ressortir un déséquilibre croissant du pouvoir entre les parties, qui rend l'exécution des ententes d'athlètes difficile à prévoir et qui a limité la contribution de l'athlète à ces questions et à d'autres questions pertinentes. Des exemples concrets tirés des archives de la Solution sportive, la clinique d'aide juridique d'AthlètesCAN et des décisions du CRDSC illustrent comment des cas particuliers de cette nature ont touché les athlètes ainsi que les ONS.

« Bien que relativement peu de différends portés devant le CRDSC concernent strictement l'Entente de l'athlète, ces ententes sont régulièrement invoquées par les parties dans les procédures du CRDSC et ils informent souvent les décisions des arbitres, note Marie-Claude Asselin, chef de la direction du CRDSC. Parce que l'Entente de l'athlète peut tout aussi bien servir à rejeter l'appel d'un athlète qu'à renverser une décision de l'ONS, sa rédaction bien réfléchie devrait viser à protéger les droits des deux parties, ceux de l'ONS autant que ceux de l'athlète. »

La troisième partie examine les structures et expériences dans d'autres pays au contexte similaire, dont les États-Unis, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni. La dernière partie propose des solutions précises aux problèmes relevés, notamment la séparation des obligations commerciales de l'entente principale, l'élaboration d'obligations réciproques significatives dans les ententes d'athlètes, la facilitation de négociation et l'annotation des ententes afin d'aider les ONS et les athlètes à mieux utiliser les ententes d'athlètes pour répondre à leurs besoins respectifs et mutuels.

La publication *L'avenir des ententes avec les athlètes au Canada*, qui sera suivie d'autres ressources à l'intention des ONS et des acteurs du système sportif afin de soutenir le processus de changement, aspire à promouvoir les meilleures performances jamais réalisées dans un système sportif canadien en plein essor, grâce à une modification ciblée et mesurée des pratiques existantes. ■